

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1996**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x				14x				18x				22x				26x			30x	
				✓																
	12x				16x			20x				24x				28x				32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

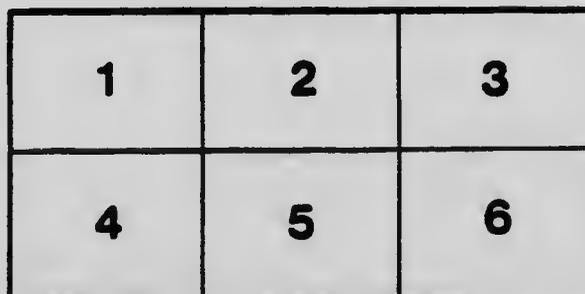
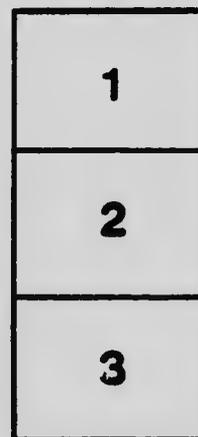
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "À SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



4.5

5.0

5.6

6.3

7.1

8.0

9.0

10.0

11.2

12.5

14.0

16.0

18.0

20.0

22.5

25.0

28.0

31.5

36.0

40.0

45.0

50.0



**APPLIED IMAGE Inc**

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

Lectures sociales populaires

SÉRIE A DIX SOUS, No. 4

7

fr. ALEXIS, cap.

LA  
**FAILLITE DE L'AUTORITÉ**  
DANS LA SOCIÉTÉ  
ET DANS LA  
**FAMILLE**



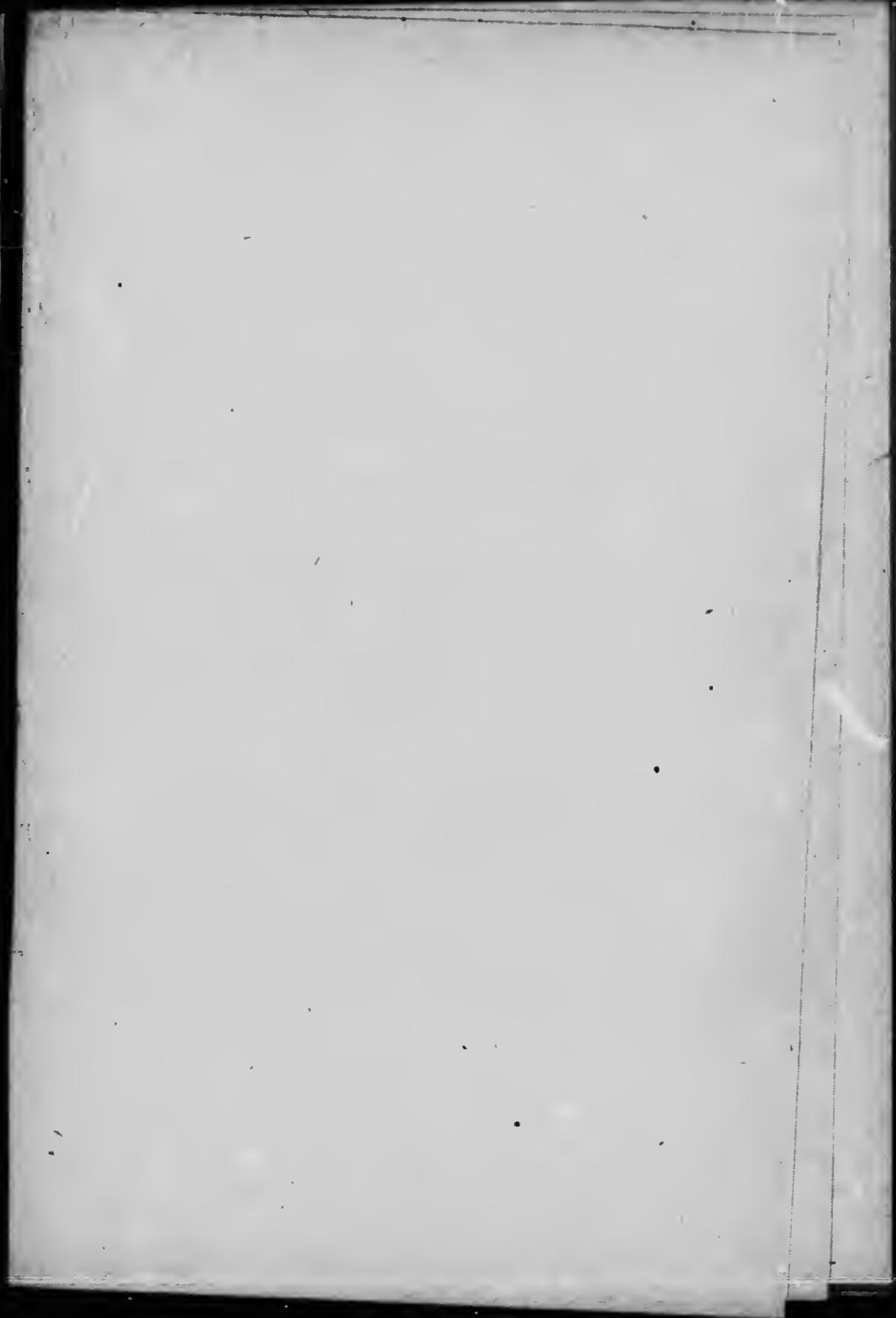
Éditions de

l'Action Sociale Catholique

101, rue Ste-Anne, 101

QUÉBEC

—  
1918





LA  
**FAILLITE DE L'AUTORITÉ**  
DANS LA SOCIÉTÉ  
ET DANS LA  
**FAMILLE**

17507 A. 10 211277

1. 10 10 10 10

10 10

Lectures sociales populaires

SÉRIE A DIX SOUS

fr. ALEXIS, cap.

LA  
**FAILLITE DE L'AUTORITÉ**  
DANS LA SOCIÉTÉ  
ET DANS LA  
**FAMILLE**



Éditions de  
l'Action Sociale Catholique

101, rue Ste-Anne, 101

QUÉBEC

—  
1918

AC 921

P3

MD0550

PXXX

---

*Avec la permission de l'Autorité Ecclésiastique*

---

*Avec la permission des Supérieurs de l'Ordre*

---

# La faillite de l'autorité dans la société et dans la famille

---

---

On se plaint beaucoup de nos jours de la décadence lamentable de l'idée d'autorité. Le respect disparaît, les gouvernants sont insultés, les parents sont méprisés, l'Église elle-même perd son prestige. Où allons-nous ?

Ces plaintes sont malheureusement trop fondées, et donnent matière à de douloureuses réflexions.

Il nous a semblé que quelques causeries sur ce sujet ne manqueraient pas d'actualité. Nous avertissons loyalement nos lecteurs que nous prendrons les choses de loin et que nous remonterons au déluge. Heureux serons-nous si nos considérations et éclaircissements intéressent les esprits réfléchis auxquels ils s'adressent.

\* \* \*

Trois systèmes de gouvernement se disputent la faveur des hommes : l'absolutisme, l'individualisme, la politique

chrétienne. L'absolutisme sacrifie les sujets à l'omnipotence du prince, il aboutit à la tyrannie ; l'individualisme sacrifie la société à la liberté des sujets, il dégénère en anarchie ; la politique chrétienne a la prétention d'organiser les rapports sociaux sur le modèle de la famille et de sauvegarder le respect dû à l'État sans attenter aux droits de l'homme.

Inutile d'ajouter que cette troisième conception du gouvernement est la seule qui mérite les suffrages des chrétiens et des hommes libres. La première fait des esclaves, la seconde fait des barbares.

Le malheur est que, comme la perfection ne se trouve pas ici-bas, l'idéal ne parvient jamais à se réaliser. L'homme avec sa nature complexe ne trouve jamais entière satisfaction. Les rêveurs d'utopies et les fabricants de constitutions éprouvent d'amers déboires chaque fois qu'ils descendent des abstractions et se heurtent aux réalités de la vie.

C'est précisément la déception qu'on ne manque pas d'éprouver en comparant l'idéal du gouvernement chrétien si parfait avec les réalités si imparfaites de nos gouvernements modernes, teintés plutôt que pénétrés de christianisme, qui donne aux doctrines absolutistes et individualistes des chances de survie et les rend si redoutables.

Les esprits assoiffés d'ordre et de prospérité matérielle aspireront toujours à une forme de gouvernement plus ou moins absolu. Ceux, au contraire, qui souffrent ou que les inégalités et les injustices sociales exaspèrent persisteront toujours vers l'anarchie.

Les gouvernements ont donc bien tort, même au point de vue purement humain, de persécuter la religion. Ils se privent par cette politique insensée du principal facteur de la paix sociale et du progrès.

Mais il suffit. Hâtons-nous d'entrer dans le vif de notre sujet et d'exposer le mode d'être et la genèse de nos trois conceptions gouvernementales.

# I

## L'ABSOLUTISME

On définit l'absolutisme la déification de l'État.

L'absolutisme peut bien favoriser pour un temps les ambitions d'une nation belliqueuse, mais il finit fatalement par la ruiner. Il avilit les sujets, affole les princes et les entraîne aux pires catastrophes.

L'histoire de l'absolutisme à travers les siècles est bien connue.

Le despotisme, comme chacun sait, est païen d'origine.

Chez tous les païens, en effet, non seulement dans les monarchies orientales si corrompues mais encore dans la république romaine, la masse du peuple était opprimée par les classes dirigeantes et réduite à l'état d'esclave.

L'esclave perdait sa personnalité civile et tous ses droits humains. Il était la propriété d'un maître au même titre qu'un animal. Son maître pouvait le

tuer, le battre, le vendre, le séparer de sa compagne, nous n'osons dire sa femme, et de ses enfants.

Afin de légitimer ce monstrueux état de choses, on créa des lois et l'on inventa des principes *ad hoc*. La volonté du maître fut donnée comme source du droit : *Quodcumque voluerit rex lex esto*. On poussa plus loin, non sans logique, et l'on exempta le prince des obligations que sa loi créait : *Auctor legis est supra legem*, comme s'il était Dieu même.

Et de fait, par voie de conséquence et pour établir la tyrannie sur une base inébranlable, on finit par diviniser le tyran. L'histoire nous apprend que les chrétiens furent condamnés à mort pour avoir refusé de brûler l'encens sur les autels des divins empereurs.

Telle est la genèse de l'absolutisme.

L'avènement de Jésus-Christ et le triomphe du christianisme refoulèrent pour un temps le droit païen dans les profondeurs de l'Asie. Mais cette doctrine était trop commode pour que les mauvais rois se résignassent à sa dispa-

rition. Elle rentra en Europe vers la fin du Moyen-Age et particulièrement en France sous les auspices de Philippe-le-Bel. C'est alors que les légistes épris du droit romain et les humanistes enivrés de latinisme s'affublèrent du titre de néo-païens. C'est alors aussi que commença cette campagne de révolte contre l'Église qui aboutit au renversement de l'admirable organisme social connu sous le nom de Chrétienté.

Certains rois aux vues courtes et aux appétits insatiables crurent habile d'acaparier à leur profit ce mouvement révolutionnaire. En même temps qu'ils secouaient ce qu'ils appelaient le joug du pape, sur l'invitation de Luther, ils s'emparaient des biens de l'Église et faisaient de la religion une annexe de l'État : *Cujus regio ejus religio*. Ils poussèrent plus loin, portés par la logique implacable des choses ; ils détruisirent successivement les privilèges de la noblesse et les libertés des communes en les opposant les uns aux autres. Le jury fut aboli comme trop indépendant ;

les seigneurs et les notables cessèrent d'être consultés pour l'administration des affaires publiques ; le Parlement, de Grand Conseil qu'il était à l'origine, fut transformé en simple cour de justice, et les États Généraux ne furent plus convoqués. Tout fut rabaissé sous le même niveau de l'obéissance passive. Les évêques et les nobles, délaissant leurs châteaux et leurs diocèses, devinrent de simples courtisans du Grand Roi ; et Louis XIV prit l'habitude d'écrire au bas de ses ordonnances ces paroles fatidiques : Tel est notre bon plaisir !

De tels excès ne durent guère, car l'histoire nous enseigne que les abus provoquent fatalement des réactions. La réaction de 1789 est trop connue pour que nous insistions ici. Chacun sait que Louis XVI, victime innocente du pouvoir absolu, périt sur l'échafaud.

Mais ce que beaucoup ignorent, c'est que le vieux despotisme païen n'a point disparu avec la monarchie absolue. Il s'est tout simplement déguisé pour sur-

vivre, et nous le retrouvons aujourd'hui parmi nous caché sous le masque décevant de la souveraineté du peuple.

C'est la volonté du peuple qui, désormais, fera loi, nous dit-on. Ainsi la loi demeure toujours une volonté humaine, un caprice. La tyrannie n'avait autrefois qu'une tête ; elle en aura, dorénavant, plusieurs.

Pauvre loi qui se plie au gré des passions populaires, qui impose aux minorités les humeurs des majorités, qui se fonde non sur la justice divine, non sur l'utilité publique, mais sur la force brutale des masses !

Les juristes modernes ne valent pas mieux que leurs ancêtres païens. Docteurs sans principes, adulateurs du prince ou de l'opinion, ils s'évertuent à glorifier les vices de leurs patrons du jour, quels qu'ils soient, dont ils attendent honneurs et argent ; ils excellent dans la confection des lois opportunistes et pharisaïques ; ils sont les dignes héritiers de ces scribes qui condamnèrent dans les formes le Juste à mort.

*Nos habemus legem et secundum hanc legem debet mori.*

C'est ainsi que tous les despotes, qu'ils s'appellent un tsar persécuteur des Polonais, un sultan assassin des Arméniens, un parlement français spoliateur de l'Église, une chambre ontarienne destructrice de nos écoles, se réclament au même titre de l'absolutisme anti-chrétien.

## II

### L'INDIVIDUALISME

Si l'absolutisme se définit la déification de l'État, l'individualisme peut aussi bien se définir la déification de l'individu.

Absolutisme et individualisme ont une seule et même origine, laquelle est païenne ou athée.

Nous avons démontré que l'absolutisme, en exploitant le peuple au profit de l'État, aboutissait à la ruine de l'un par l'avilissement et à la chute de

l'autre par l'orgueil. Nous allons démontrer que l'individualisme, poussé à l'extrême, conduit logiquement à l'anarchie et à la barbarie.

Aucune société, en effet, ne saurait résister longtemps à la force centrifuge du principe individualiste.

Analysons le *processus* de formation de cette doctrine antisociale. Si Dieu n'est plus la fin de l'homme, l'homme ne peut plus avoir d'autre fin que lui-même, car ce serait insensé de se sacrifier pour autrui sans espoir de récompenses ou sans crainte de châtiments ultra-terrestres. Le catéchisme est catégorique sur ce point lorsqu'il nous fait un commandement d'aimer Dieu par-dessus toute chose et le prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Vous direz que c'est là un raisonnement bien utilitaire. Eh, mon Dieu ! tous les raisonnements sont utilitaires : la vertu est utile, le péché est nuisible ; le rôle de la raison consiste précisément à corroborer la sentence du Juge suprême : " Venez les bénis de mon Père,

prenez possession du royaume qui a été préparé dès l'origine du monde ... Éloignez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel !" Mat. XXV., 34.

Si donc Dieu n'existe pas, la recommandation de saint Paul sur la direction de nos actions change d'objet et se transforme en leçon d'égoïsme : " Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, quoi que vous fassiez, faites tout pour votre propre gloire et votre propre utilité ".

Dans ces conditions vous auriez bien tort de vous sacrifier pour un prince, ou pour un patron quelconque, et l'âne de la fable aurait raison qui disait

" Notre ennemi, c'est notre maître  
Je vous le dis en bon français. "

S'il n'y a pas de Dieu pourquoi accepterions-nous qu'on nous impose un maître ? La devise des anarchistes " ni Dieu ni maître " devient pleine de sens.

Puisque mon bien-être est l'unique fin de mes actions, tout ce qui lui fait

obstacle est un mal contre lequel je dois réagir, toute loi qui me gêne, toute institution qui m'emprisonne dans ses cadres trop rigides, méritent que je les détruise. Rien du vieux droit, des vieilles mœurs, de la société en un mot ne doit rester debout : je deviens *nihiliste*.

On avait inventé des commandements de Dieu qui entravaient ma liberté à tous les tournants de ma vie, à la façon de l'homme de police qui surveille chacun de mes gestes au coin des rues. Et pourquoi honorerais-je mes parents lorsqu'ils me déplaisent ? Pourquoi respecterais-je la personne de mon prochain lorsque la colère ou l'intérêt m'animent contre lui ? Pourquoi serais-je chaste et sobre lorsque mes sens réclament le plaisir ? Pourquoi m'enchaînerais-je pour toute la vie à une femme que je n'aime plus ? Pourquoi consacrerai-je le plus clair de mes forces à l'éducation d'enfants qui ne me paieront jamais ? Pourquoi m'obstinerais-je à dire la vérité lorsqu'un mensonge

me tirerait d'embarras ? Pourquoi aurais-je scrupule de prendre le bien d'autrui lorsque je suis pauvre et qu'il est riche ? Pourquoi consentirais-je à payer de lourds impôts afin de faire marcher cette vieille machine démodée qu'on appelle l'État ? Pourquoi serais-je obligé de donner mon sang et ma vie pour une patrie qui m'a tenu dans l'abjection et qui m'a privé de la plupart des biens que je convoite ? Pourquoi, Pourquoi ? . . . Si Dieu n'existe pas, si je n'ai rien à craindre ou à espérer de l'autre vie ?

C'est ainsi que l'individualisme poussé à fond aboutit logiquement à l'anarchie, c'est-à-dire à la ruine de toute autorité.

Et que l'on n'allègue pas que ce système est fou, que l'application en est absolument chimérique. Le spectacle que nous donne actuellement la Russie nous prouve bien que les spéculations les plus insensées des idéologues peuvent aboutir à des réalisations criminelles. Jamais depuis la création du monde on n'avait été témoin d'un cata-

clysmes semblable à celui dont nous sommes les témoins épouvantés : Un empereur détrôné, l'administration bouleversée, la police massacrée, les banques pillées, les terres des riches envahies et partagées, l'armée révoltée, les ordres des chefs soumis au contrôle des soldats, les généraux égorgés, les régiments débandés pactisant dans les tranchées avec l'ennemi, les nations alliées trahies et dénoncées, les provinces s'érigent les unes après les autres en républiques séparées et célébrant par des fêtes tragiques l'effondrement du plus puissant empire qui fût dans l'univers.

Quel vent de folie, quelle leçon pour les philosophes et les hommes d'État sans Dieu ! Comprendront-ils maintenant à quelle alternative les accule le concept d'un gouvernement anti-chrétien ? Entre l'esclavage sous un tyran et la barbarie d'un peuple affolé, quel choix pourront-ils faire ?

Nous avons parlé des absolutistes et des individualistes. Dans quelle catégorie placerons-nous les socialistes ?

Eh ! mon Dieu ! Leur place est toute indiquée. Ils sont des absolutistes de la pire espèce, parce que ignorants et chimeriques. On conçoit bien que le spectacle du désordre, des inégalités, des injustices qui règnent trop évidemment dans la société moderne les exaspère à bon droit. Le malheur est que, au lieu de réformer et d'améliorer la société, ils rêvent de la renverser de fond en comble pour la reconstituer sur des bases nouvelles. Ils prêchent le communisme et l'abolition de la propriété. D'après eux l'État seul est Dieu ; il est le maître de tout. Les hommes ne sont que des employés à gage que l'État élève, nourrit, corrige. C'est, en un mot, le retour à l'antique esclavage sous sa forme la plus odieuse, et la complète abolition de la liberté individuelle.

### III

#### LA POLITIQUE CHRÉTIENNE

En face de l'idéal absolutiste qui fait de l'État ou du prince un Dieu ; en face

de l'individualisme qui fait de l'homme sa propre idole, montrons maintenant l'idéal politique chrétien.

On pourrait le définir, en termes généraux, le règne de Dieu sur la terre. Cette définition nous semble cependant trop vague. Il vaut mieux la rendre plus intelligible au moyen de quelques précisions. Nous définirons donc l'idéal politique chrétien : le gouvernement du Père céleste par le moyen d'hommes qui agissent en délégués.

En remplaçant ainsi par le nom du Père céleste celui de Dieu nous prétendons indiquer que Dieu respecte profondément la liberté des hommes, puisqu'il les considère, non pas comme de simples sujets, mais comme ses enfants bien-aimés. En soulignant la délégation par laquelle il substitue à son action directe des créatures semblables à nous, nous expliquons pourquoi le gouvernement chrétien est ici-bas toujours perfectible. S'il est vrai que tout pouvoir vient de Dieu et doit être respecté, il est vrai également que ce sont les

hommes qui l'exercent, sujets à correction et de vertu fragile.

Et voilà comment le sujet chrétien unit à l'obéissance amoureuse de l'enfant, si différente de celle de l'esclave, la liberté d'un fils bien né ; comment, dans l'occasion, il peut administrer à son prince, qui n'est pas son maître, la correction fraternelle en tout respect et toute franchise : “ Sire ! ce que vous faites là n'est pas conforme à la loi divine dont vous êtes l'interprète. C'est mal. *Non licet.* ”

Cette définition de l'idéal chrétien du pouvoir nous facilitera l'étude de l'origine, de l'étendue et des limitations de l'autorité politique.

La théologie nous enseigne que Dieu, Père Tout-Puissant, ne s'est point contenté de créer le monde, mais qu'il continue à le gouverner par sa Providence.

Or, le gouvernement de la Providence se manifeste aux hommes par des lois physiques et morales marquées au coin d'une si sublime sagesse qu'elles seraient, au témoignage de l'apôtre

saint Paul, capables, à elles seules, de révéler aux philosophes païens l'existence de leur divin Auteur : " Car ses perfections invisibles, son éternelle puissance et sa divinité sont, depuis la création du monde, rendues visibles à l'intelligence par le moyen de ses œuvres. Ces philosophes sont donc inexcusables, puisque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme tel et ne lui ont point rendu grâce. " (Rom. I, 20.)

Parmi ces lois, quelques-unes spécialement destinées à régler notre vie morale et religieuse, furent rédigées par Moïse sous la dictée de Dieu. On les appelle les commandements du Décalogue. Mais ces lois, si le Décalogue disparaissait, ne disparaîtraient pas avec lui, car nous en possédons la contre-épreuve dans notre cœur. Un païen sait qu'il doit honorer Dieu, honorer ses parents, honorer les hommes et les traiter comme il voudrait être traité, se respecter lui-même. C'est pourquoi on appelle l'ensemble de ces principes les préceptes de la loi naturelle.

La loi naturelle n'est donc qu'une émanation de la loi divine proportionnée à notre intelligence et à nos besoins.

Qu'on ne croie pas, cependant, que cette loi naturelle suffise aux complexités de la vie. Il est nécessaire d'en tirer des conséquences multiples et de les adapter aux diverses circonstances. Or les hommes sont incapables individuellement de mener à bonne fin un tel travail. C'est pourquoi ils ont choisi des juriconsultes renommés pour leur science et leur sagesse, et les ont chargés de rédiger méthodiquement des codes dérivés des principes sus-nommés. L'ensemble de ces codes constitue la loi positive, celle qui est imprimée dans les livres et dont on se sert pour gouverner les peuples.

Maintenant que nous connaissons l'origine des lois et que nous savons qu'elles découlent de la source de Justice éternelle et d'éternelle Bonté, il nous sera facile d'apprécier la définition que le christianisme en donne, savoir :

des préceptes permanents, généraux et justes, portés pour le bien de la communauté, par celui qui gouverne.

Notez les deux derniers termes de cette définition. Ils marquent l'abîme qui sépare le droit chrétien du droit païen.

Le droit païen qui ne s'occupait ni de Dieu ni du peuple, mais qui pensait exclusivement à l'intérêt du souverain, n'avait aucun souci de la justice, fondée sur la loi divine, ni du bien public. Le droit chrétien, au contraire, exige que le chef s'oublie et même, s'il est nécessaire, se sacrifie pour son peuple, à l'imitation de Jésus-Christ.

Cette dernière notion dérivée de la paternité divine nous a été révélée par Notre Seigneur Jésus-Christ en personne, au jour du Jeudi Saint, après le lavement des pieds. Écoutez : " Vous m'appellez, dit-il à ses apôtres, Maître et Seigneur, et vous dites bien car je le suis. Si donc moi, Maître et Seigneur, je vous ai lavé les pieds, vous devez vous laver les pieds les uns aux autres "

... “ Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir ” ... “ Les rois des nations dominant sur elles, et ceux qui leur commandent sont appelés bienfaiteurs. Pour vous, ne faites point ainsi, mais que celui qui commande parmi vous soit comme le plus petit, et celui qui gouverne comme celui qui sert ” ...

C'est en vertu de cette injonction divine que le plus grand des hommes sur terre, le pape, s'intitule le serviteur des serviteurs de Dieu, et que les chefs des États se glorifient de porter le nom de ministres, c'est-à-dire de serviteurs.

Le gouvernement chrétien est donc pour le service du peuple; non qu'il doive se soumettre à tous ses caprices, comme prétendent les démagogues, mais dans le sens qu'il doit consacrer tous ses efforts au bien public.

Des principes ci-dessus énoncés plusieurs conclusions découlent :

1° Pour qu'un commandement de l'État ait vraiment force de loi, il doit être juste et ordonné en vue du bien public.

2° Une loi injuste n'oblige pas.

3° On se soumet fréquemment aux lois injustes par crainte d'un plus grand mal. Mais il peut se trouver des cas, lorsque la conscience est gravement en jeu, où l'obéissance n'est pas licite et où l'on doit résister jusqu'à la mort. • " Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ", dirons-nous alors avec les apôtres et les martyrs.

4° En revanche, la loi juste, promulguée par qui de droit, oblige en conscience les citoyens.

Tel est le système qui fait s'embrasser la justice et la paix, qui unit dans un parfait accord l'autorité paternelle de l'État et la filiale liberté du sujet, pour la plus grande gloire de Dieu.

De tout ce qui vient d'être dit se dégage une constatation qui surprendra plus d'un lecteur. L'Église fut toujours considérée, et à bon droit, comme la théoricienne du respect. Ses ennemis vont plus loin et l'accusent d'avoir championné de tout temps l'absolutisme.

Or, l'exposition de sa doctrine s'accorde avec les faits dont l'histoire nous a conservé le souvenir pour établir que l'Église seule, depuis son origine jusqu'à nos jours, a fondé, défendu et propagé sur la terre le culte de la vraie liberté.

C'est que dans le royaume idéal chrétien la bonté et la vérité se rencontrent, la justice et la paix s'embrassent, la vérité germe de la terre et la justice regarde du haut du ciel. Ps. LXXXIV, 11, 12.

\* \* \*

Et maintenant que la partie que l'on pourrait appeler théologique de notre travail est terminée, nous allons étudier dans deux articles pratiques comment et pourquoi la société et la famille modernes souffrent si cruellement de la *faillite de l'autorité*.

#### IV

#### FAILLITE DU RESPECT DANS LA SOCIÉTÉ

Que le principe d'autorité tende à s'affaiblir de plus en plus dans la so-

ciété actuelle, c'est un fait qu'il est inutile de prouver puisque tout le monde le constate. Il est indubitable que l'esprit d'individualisme et d'anarchie s'empare peu à peu des intelligences dépourvues de la discipline religieuse, et que les gouvernements, victimes de leurs propres fautes, se sentent à la merci des mouvements populaires. La première révolution les renverse parce qu'ils ne sont pas fondés sur le droit divin.

Quelle est la cause ou quelles sont les causes de cette décadence si manifeste de l'autorité politique et sociale ? Nous le proclamons hardiment, la cause principale doit s'en chercher dans l'anticléricalisme conscient ou inconscient des gouvernements modernes, lesquels, en minant l'autorité de l'Église, en la séparant de l'État, se sont privés de leur principale sauvegarde, et ont volontairement soumis leur conduite, si sujette à caution, à l'examen et au jugement du public. Ajoutons que cet examen et ce jugement dépourvus de bienveillance,

ne sont pas faits pour rehausser leur prestige.

Nous avons, dans les articles précédents, divisé les concepts du gouvernement en trois catégories : l'absolutisme, l'individualisme et ce que l'on peut appeler la politique chrétienne. Dans laquelle de ces trois catégories placerons-nous le système gouvernemental accepté aujourd'hui par la plupart des nations civilisées ? Dans aucune.

Le système prédominant de nos jours est absolument éclectique. Théoriquement, il est chrétien, car nos mœurs, quoiqu'on dise et quoi qu'on fasse, sont, grâce à Dieu, imprégnées de christianisme, et la mentalité des libres penseurs eux-mêmes est le plus souvent chrétienne. Un païen ressuscité, se trouverait dépaysé parmi nous. Qui songe à rétablir l'esclavage ? Quel empereur, quel roi, quel président prétend à l'adoration des citoyens ? Les ministres se proclament les serviteurs du peuple, les députés ses mandataires.

En réalité et dans la pratique ce 1

ble appareil de christianisme n'est qu'une façade et qu'un masque derrière lesquels se cachent les inavouables passions humaines. A la place des idoles renversées et des despotes détrônés, ce n'est pas Dieu qu'on a pris pour Maître, on ne lui accorde que des honneurs dérisoires qui ne tirent point à conséquence, c'est le peuple.

Oui, le peuple est le vrai Dieu de notre époque et le véritable souverain. C'est de lui comme de sa source que dérive le pouvoir : *vox populi vox Dei*. C'est sa volonté qui fait loi et qui crée la justice.

On disait autrefois qu'une loi juste était celle qui, émanant de Dieu au moins par conséquence, avait pour objet le bien public ; on affirme aujourd'hui qu'un vote du Parlement tient lieu de la volonté de Dieu.

Mais que dis-je ? Ce culte nouveau, cette autorité divine attribuée au peuple sont-ils sincères ? En aucune façon. Il ne faut voir dans la royauté populaire qu'une nouvelle façade et qu'un

nouveau masque derrière lesquels se cachent les ambitions des politiciens.

Et cela se comprend, car le peuple ne pourra jamais régner qu'à la façon de ces princes mineurs auxquels on prodigue les honneurs de leur rang mais qu'on entoure d'un Conseil de tutelle chargé de l'administration des affaires. C'est à lui que s'applique surtout la devise en vogue à notre époque: le roi règne et ne gouverne pas. Le peuple ne sera jamais qu'un roi fainéant. Comment donc définirons-nous les gouvernements modernes? Nous les définirons des gouvernements d'irresponsables agissant au nom du peuple, empêchés de faire beaucoup de bien à cause de l'humour changeante de leur maître, empêché de faire beaucoup de mal à cause des principes chrétiens de l'opinion publique.

Nous avons donc raison de les traiter d'éclectiques: Ils tiennent en effet de l'absolutisme par l'irresponsabilité des mandataires qui se défont eux-mêmes derrière le masque du peuple; ils tiennent de l'individualisme par les perpé-

tuelles interventions électorales ; ils tiennent enfin du christianisme par l'active surveillance d'une opinion encore chrétienne.

Mais on est bien contraint d'avouer qu'à aucun de ces trois titres les dits gouvernements n'ont droit au respect.

On prétend que le peuple est souverain. En tous cas, de tous les souverains c'est le plus ignorant, le plus irréfléchi et le plus malheureux. Incapable de rien comprendre à la gestion de la chose publique, d'entretenir des vues générales, de préparer l'avenir, il doit s'en remettre de sa tâche gouvernementale à des délégués. Et ces délégués il les choisit non pour leur mérite ; comment jugerait-il de leur mérite ? mais parce qu'ils lui plaisent. Ce sont des favoris. Ajoutons que le peuple est un roi difficile à satisfaire, parce qu'il souffre. Comme un malade, il se retourne sans cesse sur sa couche sans jamais trouver le repos. C'est ce qui explique pourquoi ses favoris, quels qu'ils soient, capables ou incapables, finissent toujours par être disgraciés.

Dans ces conditions il tombe aisément en proie aux charlatans.

Ceux-ci débinent, qu'on nous passe le mot, les vieux et fidèles serviteurs, les médecins de famille dont le dévouement est éprouvé, mais qui ne sauraient guérir l'inguérissable. Les charlatans promettent volontiers monts et merveilles, non qu'ils se sentent capables de tenir leurs promesses, mais parce que c'est l'unique moyen qu'ils ont de se rendre populaires et de parvenir au pouvoir. Ce n'est pas qu'ils se fassent illusion sur la longueur de leur règne ; mais ils ont tout à gagner, rien à perdre. D'ailleurs la vie est courte, il faut en jouir ; l'ordre actuel durera peut-être autant qu'eux, et après eux le déluge. Il est vrai que parfois, ils se font illusion, et s'endorment dans les délices jusqu'à ce qu'une catastrophe les réveille rudement ; mais leur fin tragique ne décourage point les ambitieux qui considèrent ces accidents comme les risques du métier.

On conçoit qu'un gouvernement organisé par de tels aventuriers n'inspire

guère confiance au public et n'a guère droit au respect.

Le peuple souverain est un grand enfant ; malgré les déceptions qu'il éprouve et le prétendu scepticisme qu'il affiche, il reste crédule et se laisse toujours prendre aux mêmes artifices. Pourtant, s'il réfléchissait un peu sur les discours que lui tiennent ses flatteurs, il n'aurait pas de peine à voir clair.

On sait que d'ordinaire les politiciens se divisent en deux partis qui se partagent successivement les bénéfices du pouvoir. Or, comme il est naturel, ces partis ne s'aiment guère et ils ont coutume de se dire en public leurs vérités d'une façon qui réjouit fort l'auditoire.

“ Peuple souverain, disent-ils aux électeurs, garde-toi de donner ta confiance à nos adversaires. Ce sont des fourbes et des exploiters qui s'engraissent de ta sueur et de ton sang. Pendant que tu souffres peines et misères pour des causes qui ne t'intéressent

point, eux font des profits énormes ; pendant que tu trouves à la guerre une mort obscure, eux récoltent les honneurs.” — “ Peuple souverain, riposent les gens de l’autre parti, garde-toi de croire un mot de tout ce qu’on te dit. Nos opposants sont des traîtres, tout simplement. Ils affectent de prendre tes intérêts, de s’apitoyer sur le sort de tes enfants ; en réalité ce sont des hommes vendus à l’ennemi, inaccessibles aux sentiments d’honneur, de générosité, de sacrifice, de fidélité au drapeau. S’ils arrivaient au pouvoir, tu serais déshonoré dans l’histoire.”

Voilà ce que l’on dit au peuple en général ; mais ces discours, dans chaque district électoral, sont modifiés et commentés à l’infini : “ Citoyens intelligents qui m’écoutez ne manquez pas de voter pour moi, car mon parti est pur ; mon chef est un de ces génies que la Providence envoie de temps en temps à la terre pour guider les nations dans la voie du progrès ; moi-même, il faut le constater, bien qu’il en coûte à

ma modestie, je possède la quintessence des vertus de mon parti et de mon chef.”

“ Mon compétiteur, au contraire, (j’aurais scrupule à lui faire du tort si la considération du bien public ne m’obligeait à parler,) mon compétiteur, dis-je, appartient à un parti taré, méprisé de tout ce qu’il y a d’honnête dans le pays, ne se soutenant que par la fraude ; son chef est un homme de rien, fanatique et enrichi par les concussions ; lui-même... enfin n’en parlons pas, car la charité chrétienne interdit la médisance. Mais vous savez qu’il dit blanc dans une paroisse, noir dans une autre, que le whisky coule à flots, que l’argent circule en abondance, un argent qui n’est pas le sien. Je le répète, je ne veux pas le diffamer ni lui demander compte des propos calomnieux qu’il tient à mon sujet. On les lui a dictés, sans doute, et il les répète sans les comprendre comme un perroquet.”

Tel est le langage bien adouci que l’on emploie dans les élections pour la plus grande joie des auditeurs.

Jadis le bonhomme Horace admirait  
le courage du premier des navigateurs :

*Illi robur et aes triplex  
Circa pectus erat qui fragilem truci  
Commisit pelago ratem.*

Aujourd'hui une triple cuirasse ne garantit plus la poitrine de l'honnête homme qui lance imprudemment sa nacelle sur la mer démontée des élections, et l'on se demande à quel démon perfide il obéit en se jetant dans la politique. C'est ce déplorable état de choses qui explique que, dans certains pays, les citoyens de fortune indépendante répugnent à s'engager dans une carrière qui leur promet plus de déboires que d'honneurs véritables.

Si encore l'agitation électorale ne se faisait sentir qu'à de rares intervalles et tombait promptement dans l'oubli, le mal serait moindre. Mais il n'en est pas ainsi, et l'on peut dire que les élections nationales, provinciales, municipales se succèdent à des intervalles si fréquents

que les masses populaires sont maintenues dans une perpétuelle agitation.

Ajoutons que les journaux de parti et la presse jaune se font un devoir de porter jusque dans les coins les plus reculés du pays les accusations et les scandales dont ils repaissent la curiosité de leurs lecteurs : nourriture malsaine qui entretient la méfiance du public à l'égard des autorités sociales et fait ajouter créance à toutes les calomnies.

Dans ces conditions comment nous étonnerions-nous de voir que le respect s'en va ? Le contraire serait un miracle. Nous oserions affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'en Europe et en Amérique ils sont rares les citoyens qui croient encore au dévouement des ministres, au désintéressement des législateurs ; ce en quoi ils se trompent certainement, car les chefs d'État dignes de respect sont encore fort nombreux.

A ces réflexions pessimistes on ripostera que la corruption gouvernementale n'est point un mal moderne, qu'elle a toujours existé. On citera le mot de

Cicéron : *Verres pauper Siciliam divitem invenit, Verres dives Siciliam pauperem reliquit.* Assurément, répondrons-nous, la chose est avérée. Mais entre le passé et le présent il y a toujours cette différence que, jadis, on punissait fréquemment les concussionnaires, les Verrès, les Fouquet, les Bigot, tandis que, aujourd'hui, les enquêtes n'aboutissent presque jamais et les prévaricateurs jouissent en paix du fruit de leurs rapines.

Résumons. Les gouvernements ne sont plus respectés par leur faute, parce qu'ils ne veulent plus être les représentants de Dieu auteur de toute justice et de toute autorité légitime, parce qu'ils prétendent ne relever que du peuple, ce grand incompetent qu'on cajole et qu'on trompe ensuite sans vergogne, parce que, dans les élections, les partis opposés se diffament à l'envi et persuadent aux souverains d'un jour, c'est-à-dire aux électeurs, qu'ils sont tous également corrompus.

Le seul remède à cette faillite si la-

mentable de l'autorité sociale serait de s'approprier la devise du bon Pie X, de sainte mémoire, *instaurare ómnia in Christo*, de rétablir Dieu à sa place, c'est-à-dire sur le trône, de gouverner justement et paternellement, de respecter ses adversaires, d'aimer ses administrés, de donner au gouvernement de la stabilité.

Alors le peuple se reprendrait à aimer et à respecter ses bienfaiteurs et chanterait de nouveau avec conviction : *Domine saluum fac regem vel rempublicam*.

Tout cela, nous objectera-t-on, est théoriquement fort juste. Il importe de restaurer la société selon le plan divin. Mais, pratiquement, comment vous y prendrez-vous ? Abolirez-vous le suffrage universel ?

Non, répondrons-nous. Il suffit qu'on le dirige, qu'on le contrôle, qu'on le limite par d'autres pouvoirs plus sages. La Chambre populaire légiférant dans les bornes d'une Constitution chrétienne, soumise au veto d'un chef d'État indépendant, à la surveillance d'une

Cour suprême souveraine, comme aux États-Unis, aidée dans ses travaux par une Chambre Haute composée d'experts délégués des grands corps de la nation, mériterait tous les respects d'un peuple civilisé.

V

FAILLITE DU RESPECT DANS LA FAMILLE

Nous avons abondamment démontré que si les chefs d'État et les gouvernants se plaignent à bon droit de n'être plus respectés c'est à eux-mêmes, en dernière analyse, qu'ils doivent s'en prendre. Les pères de famille font la même plainte et méritent le même reproche. L'individualisme règne aussi dans l'éducation de la jeunesse, et l'autorité paternelle, dérivée de l'autorité divine, est mise en oubli par ceux-là même qui devraient l'exercer.

La famille païenne était fondée sur le

principe absolutiste. Le père était Dieu dans son petit royaume au même titre que l'empereur dans l'État. Ses serviteurs, sa femme, ses enfants, placés à divers degrés dans l'échelle hiérarchique, lui étaient également soumis et le reconnaissaient comme maître dans toute la force de l'expression. Il avait sur ses enfants droit de vie et de mort. L'histoire nous a transmis le nom d'un consul romain que son père fit appréhender en plein Forum et auquel il fit trancher la tête.

Le christianisme adoucit ces mœurs farouche, comme en témoigne l'admirable parabole évangélique de l'Enfant prodigue, mais ne diminua point l'autorité paternelle consacrée par le quatrième commandement de Dieu. Pendant toute la suite des temps et jusqu'au siècle dernier, les enfants grandirent dans le respect de leurs parents auxquels ils vouaient un véritable culte dans lequel la crainte et l'amour se fondaient. Les notions de la chute originelle, de l'infirmité native de l'homme,

de sa tendance naturelle au mal n'étaient point encore mises en oubli. On savait qu'à la base de toute éducation, mot qui signifie élever les âmes, devait se trouver la correction. Et la correction alors était réelle, tangible et sensible, appliquée selon la formule biblique : *Qui parcit virgæ odit filium suum*. Dans chaque maison, un instrument de correction, hart, martinet, chat à neuf queues, était placé bien en vue, à la portée de la main du justicier. Nos rois n'en faisaient point fi, ils l'appréciaient au contraire pour en avoir fait l'expérience. On connaît l'admirable lettre du bon Henri IV au précepteur de son fils, le futur Louis XIII. En voici le sens, sinon le texte : " Monsieur, j'apprends que vous ménagez trop votre élève et que vous avez peur de lui administrer les verges. Je ne puis croire à cette faiblesse de votre part à cause des conséquences fâcheuses qu'elle pourrait avoir. Fouettez, Monsieur, sans crainte. J'ai beaucoup tâté du fouet

dans mon enfance et je m'en suis bien trouvé."

Dans les écoles et les collèges les châtimens corporels demeurèrent en usage jusqu'à tout récemment. Ils étaient en honneur dans l'armée britannique et dans la marine. On vient de rétablir au Canada la peine du fouet pour les attentats à la pudeur.

L'individualisme, qui règne de plus en plus à notre époque, a fait proscrire dans l'éducation de la jeunesse ces punitions qui répugnent, paraît-il, à la dignité du futur citoyen. On a voulu abolir la peur, on a secoué le joug du prince, le joug du père, le joug de la religion ; on donne à tous la liberté, liberté même du divorce ; voici maintenant que grâce au progrès du féminisme, les dames pourront voter.

En abolissant la correction efficace des enfans, les outrecuidans pédagogues qui mènent actuellement la société, s'imaginaient accomplir un progrès. Ils rétrogradaient tout simplement, car les sauvages, pas plus que les animaux, ne corrigent leurs enfans.

On trouve que la correction des enfants est chose cruelle et inhumaine, qu'un cœur tendre ne saurait supporter.

Les démocrates ont, en effet, le cœur sensible. Chacun sait que, pendant la Révolution, Robespierre et les Montagnards ses amis pleuraient au spectacle, sauf à faire couper les têtes pour se détendre ensuite les nerfs.

Quoi qu'il en soit, la mode, alors, s'est établie qu'il fallait adorer ses enfants, les petites filles surtout. On les habillait en poupées, on les menait au salon où les bonnes amies les étouffaient de caresses, les appelant *ma toute belle* pour leur enseigner l'humilité, les gorgeant de dragées pour leur apprendre la sobriété, parlant de tout devant elles pour leur apprendre la discrétion. Puis, comme tout a des limites, même l'amour des enfants, on les fit nourrir par des femmes mercenaires et l'on pratiqua la doctrine si commode de l'abominable Malthus pour la plus grande gloire des Allemands.

Mais à quoi bon récriminer? Le

temps n'est plus où, dans chaque maison, vivaient un roi et une reine qui recevaient les hommages empressés de leurs petits sujets. De nos jours les enfants sont rois et les parents obéissent.

Il se passe au foyer des choses qui feraient rire si l'on n'était pas tenté plutôt de pleurer, tant l'attitude des parents vis-à-vis de leurs enfants est grotesque.

On est à table. L'enfant refuse tous les plats et ne veut manger que le dessert. La mère insiste, supplie : " Mais mon Paul mange donc de la viande, le médecin l'a commandé." — " Non ". — " Mais mon enfant si tu ne manges que des bonbons tu tomberas malade. Prends un peu de ce plat." — " Non ". " — Mais, enfin " ... le père s'impatiente : " Laisse-nous donc tranquille. Donne-lui ce qu'il demande, pour avoir la paix."

Le soir arrive. Le père, revenu du travail, est fatigué et fume sans dire un mot. Les enfants turbulents se querel-

lent, font tant de tapage que, finalement, le père exaspéré les claque et gagne la rue.

C'est la revanche de la mère. Elle console son étourdi : " Ne pleure pas, mon petit chat. Ton père est bien méchant, mais ta maman te défendra." Et elle essuie ses larmes dans un baiser.

Le plus curieux c'est que, après cela, lorsque le curé fait sa visite, les parents se plaignent du peu de respect qu'ils inspirent. " Les enfants d'aujourd'hui sont durs à élever."

Il arrive, parfois, dans les écoles que les maîtres et maîtresses, s'oubliant un instant, donnent un soufflet à un élève indocile. L'enfant pleure et se plaint à ses parents. Ceux-ci, qui devraient soutenir l'autorité, prennent feu, vont à l'école faire une scène scandaleuse, et menacer le cher Frère ou la bonne Sœur d'une poursuite judiciaire.

Bon moyen d'assurer la discipline et de favoriser les études !

L'idéal éducationnel pour beaucoup de gens consiste à traiter les enfants

comme de grandes personnes capables de se gouverner seuls et qu'on n'a pas le droit de contrarier.

Aussi grandissent-ils à leurs caprices, impatients de tout joug, sans la moindre notion de respect.

Il est un point que l'on néglige trop fréquemment dans l'éducation de la jeunesse, c'est la formation du caractère et de la raison. On cultive la mémoire, la sensibilité, l'intelligence, on enseigne le catéchisme avec soin ; mais on n'insiste pas assez sur ce qui fait véritablement l'homme ; la réflexion personnelle, le sens de l'honneur, la volonté, l'initiative, la noble ambition, la constance. Il faudrait qu'un jeune homme, quand il a commis un péché, ne se contentât pas de s'en confesser mais qu'il en rougit comme d'un déshonneur. La religion n'a de fondement solide que lorsqu'elle s'appuie sur les vertus naturelles et notamment sur l'honneur.

Les enfants gâtés par leurs parents deviennent égoïstes et vicieux. Ils ne

cherchent que leur plaisir. Les cigarettes, les vues animées, les gourmandises, et, plus tard, la boisson sont l'objet de leurs convoitises. Ils volent pour satisfaire leurs passions naissantes. Devenus jeunes gens ils donnent à leurs parents pour leur pension un montant dérisoire et gaspillent le reste en folies, même en débauches. Lorsqu'on observe ce qui se passe dans nos villes, le nombre des enfants envoyés aux écoles de réforme, la dépravation croissante de la jeunesse, on ne peut s'empêcher d'éprouver des craintes pour l'avenir de notre race.

Elles sont nombreuses aujourd'hui les familles qui pleurent la disparition d'un fils prodigue. Il avait fait longtemps le chagrin de ses parents et le scandale de la maison. Un jour vint où la longanimité du père fut à bout. L'enfant dénaturé fut chassé du foyer ; et maintenant il erre de l'autre côté des lignes noyé dans l'immensité du monde américain. Sa pauvre mère se lamente et regrette sa faiblesse passée, elle implore pour son garçon la protection de

Notre-Dame des Sept-Douleurs, demandant qu'il rentre au logis repentant, ou du moins qu'il se reconnaisse à l'heure de la mort.

Si les fils sont durs à élever, l'éducation des filles n'est point aisée. Le courant de liberté qui entraîne le monde est difficile à remonter, et les jeunes filles sont réfractaires à toute surveillance. Les pauvres mères font pitié lorsque, à l'âge des fréquentations, elles se trouvent prises dans le dilemme ou d'enfermer leurs enfants sous clef ou de les abandonner aux hasards de promenades non surveillées et pleines de périls. Au fond et sous des formes moins brutales, les jeunes filles sont aussi indépendantes que les garçons.

Résumons. Les temps ne sont plus de l'austérité des vieilles mœurs. Une fausse sensibilité, l'atmosphère ambiante de l'individualisme ont émoussé l'autorité et rendu odieuses les corrections. Les résultats d'une éducation lâche et molle sont lamentables, tant au

point de vue des parents qu'à celui des enfants. Notre jeunesse se perd. Le mal, toutefois, n'est pas sans remède, car, la piété ancestrale résiste encore au courant du matérialisme. Nous dirons donc aux parents que, s'ils veulent se faire respecter, se ménager une vieillesse heureuse et veiller au salut de leurs enfants, il est grand temps de réagir énergiquement dans le sens des vieilles traditions d'éducation chrétienne.

## ÉPILOGUE

Si nos réflexions sur la faillite de l'autorité avaient eu besoin d'un épilogue, les événements déplorables dont la ville de Québec vient d'être le théâtre nous en fourniraient abondamment le sujet.

Pendant cinq jours, ou plutôt cinq nuits, du Jeudi Saint au lundi de Pâques, notre cité a été en proie à des désordres dont on peut dire qu'ils furent plus insensés encore que criminels. Notre intention n'est point de récriminer, de dénoncer, de flétrir, de rouvrir les plaies encore saignantes, ce qui serait peu sacerdotal. Il suffit de constater que ce qui s'est passé chez nous a rempli de joie les Orangistes et les Allemands, de chagrin nos amis, de douleur nos concitoyens.

Cette explosion de la colère populaire éclatant en plein calme comme un coup de tonnerre dans un ciel serein a surpris tout le monde, et l'on se perd à en chercher les causes.

Pourtant ces causes existent ; car pas plus dans le monde moral que dans le monde physique il n'y a de génération spontanée. Ce qui trompe c'est que, fréquemment, une cause opère à longue échéance et par des voies souterraines, et que, lorsque la mine secrètement chargée fait explosion, ses victimes sont incapables d'en retracer les progrès.

· Nous voulons ici rechercher non point les causes immédiates du conflit, ce qui serait difficile, cruel, inopportun, mais les causes lointaines, profondes, les vraies causes, ce qui sera instructif.

\* \* \*

Dans notre premier chapitre nous faisons une légère allusion à la tyrannie scolaire dont souffrent nos compatriotes d'Ontario.

Ces actes de despotisme sont assurément l'une des causes, la plus grave peut-être, des troubles actuels. Le cœur du peuple canadien-français est

ulcéré, il ressent profondément les injustices dont il est victime, il n'acceptera jamais l'état de chose actuel qui met en péril sa langue et ses plus chers idéaux.

Les tyrans d'Ontario et du Manitoba ont semé le vent, ils récoltent la tempête. Ils voulaient faire l'unité par la violence, ils ont créé la division. Les germes de haine gonfleront, si l'on n'y prend garde, jusqu'à produire des fruits de mort. Ces fruits seront la rupture du pacte fédéral et l'annexion, dans un laps de temps plus ou moins éloigné, à la république voisine.

Dieu nous préserve d'un tel malheur !

\* \* \*

En second lieu nous notions d'infamie les principes d'égoïsme individuel qui ruinent toute société.

C'est en vertu de tels principes que les Russes ont déchiré de leurs propres mains les entrailles de leur malheureuse patrie. C'est en vertu de pareils principes que des citoyens de Québec ont

pris d'assaut un poste de police et frappé des officiers, ont pillé des magasins, volé des armes, brisé les bureaux des journaux, incendié des édifices, causé des dommages considérables que la ville devra payer, écrit à plusieurs citoyens des lettres de menaces, blasphémé le nom de Dieu, mis de côté les avis si paternels et si sages des autorités religieuses, civiles et militaires, et enfin versé le sang. Si les morts n'ont point été nombreux, les blessés le sont certainement. Le général commandant la place en avoue de trente à quarante parmi les militaires ; on cache le nombre des blessés civils parce qu'on craint des poursuites, mais ce nombre est assurément considérable.

Et cette anarchie des esprits date de longues années. Chaque fois que des grèves ont éclaté à Québec, il s'est tenu des assemblées où la foule applaudissait aux discours révolutionnaires et socialistes, où l'on menaçait les manufacturiers d'expropriation. Mais il suffit.

\* \* \*

Dans notre quatrième chapitre nous flétrissions la lâcheté des hommes d'État qui trompent le public pour obtenir ses suffrages.

Tout le monde flatte le peuple. Observez ce qui se passe dans les élections. On lui promet tout ce qu'il désire. Voyez ce qui s'est passé à Québec chaque fois qu'il y a eu des troubles, des vitres brisées, des gens hués, menacés. A-t-on eu recours à la police, à la milice, a-t-on poussé les enquêtes jusqu'aux répressions effectives? Jamais. On tenait à rester populaire, à conserver ses chances de réélection. Nous-mêmes, gens du clergé, nous parlons toujours de notre bonne ville, de nos bons paroissiens, de nos bons concitoyens, oubliant la sentence de Jésus-Christ : *Nemo bonus nisi Deus* : nous flattons.

Mais je vais trop loin, il faut m'arrêter, car déjà il me semble entendre une

dure réplique : Vous, du moins, vous ne flattez pas, vous grondez ? — Eh, mon Dieu ! oui je gronde. Mais si l'on grondait davantage, on tuerait peut-être moins.

\* \* \*

Nous reprochions enfin aux parents de n'avoir plus la force de corriger leurs enfants et favoriser inconsciemment l'anarchie dans la famille.

Hélas ! Le spectacle dont nous fûmes témoins ces jours derniers est la preuve éloquente du bien-fondé de nos lamentations. Parmi les manifestants qui envahirent nos rues l'immense majorité se composait d'adolescents, de tout petits jeunes gens. Les pauvres enfants ! Ils ne savaient point ce qu'ils faisaient ni à quels conseils perfides ils obéissaient.

Mais leurs parents avaient été solennellement avertis par les autorités.

Pourquoi n'ont-ils pas agi, pourquoi ont-ils laissé sortir ces turbulents ?

Hélas ! Leur réponse à notre question est bien connue. Ils sont impuissants ; ils ont abdiqué leur autorité ; ils ne sont plus les maîtres dans leur propre maison.

Fasse le ciel que la leçon reçue nous soit profitable, et que chacun dans sa sphère batte sa coulpe et prenne de sérieuses résolutions pour l'avenir !

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

I. — L'Absolutisme.....	8
II. — L'individualisme.....	13
III. — La Politique chrétienne.....	19
IV. — Faillite du respect dans la Société..	27
V. — Faillite du respect dans la Famille..	41
— Epilogue.....	52

---

